

Diplôme supérieur d'arts appliqués

Sommaire général

Annexe 1

Dossier type d'autorisation d'ouverture en vue de la délivrance du Diplôme Supérieur d'Arts Appliqués

Annexe 2

Référentiel d'activités

Annexe 3

Référentiel de compétences

Annexe 4

Référentiel de certification et organisation de la formation

1. Organisation du DSAA
2. Les parcours
3. Le référentiel de certification
4. Périodes de mobilité et de stage
5. Grilles horaires semestrielles

Annexe 5

Référentiel d'évaluation

Règlement d'examen

Supplément au diplôme

Annexe 1

Dossier type d'autorisation d'ouverture en vue de la délivrance du Diplôme Supérieur d'Arts Appliqués

Dossier type d'autorisation d'ouverture en vue de la délivrance du Diplôme Supérieur d'Arts Appliqués
à destination du Recteur de région académique, chancelier des universités, sous couvert du Recteur
d'académie

Identité de la formation

Etablissement :

Nom de l'établissement, adresse, numéro de téléphone

Délocalisation(s) éventuelle(s) :

Préciser les sites géographiques où sont dispensés les enseignements

Chef d'établissement :

Nom du chef d'établissement, adresse électronique, numéro de téléphone

Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques :

Nom du DDF, adresse électronique, numéro de téléphone

Recensement d'un conventionnement avec un EPSCP :

Préciser l'existence d'un conventionnement liant l'établissement à un EPSCP partenaire et UFR et/ou composantes concernées (articles L612-3 et D. 642-41 du code de l'éducation)

Référent « DSAA » de l'établissement :

Nom du référent, adresse électronique, numéro de téléphone

Référent « DSAA » de l'EPSCP partenaire :

Nom du référent, adresse électronique, numéro de téléphone

Partenariats éventuels :

Partenariats académiques (EPLE, universités,...), professionnels, régionaux, nationaux ou internationaux

Parcours envisagé : *(désignation de l'intitulé)*

Présentation de l'établissement et offre de formation actuelle

L'établissement :

- Contexte économique et social du territoire
- Ressources matérielles de l'établissement

Offre de formation actuelle :

- Offre de formation actuelle proposée
- Bref descriptif (objectifs professionnels)
- Place de la formation dans le contexte régional et national
- Si une convention pré-existe avec un EPSCP partenaire, préciser son objet

Joindre l'annexe relative aux effectifs et au suivi des étudiants



Projet pédagogique et parcours de formation proposé

Eléments attendus :

- Description de la formation et axes stratégiques de développement du partenariat EPSCP (organisation de la formation, choix des composantes supports de la convention) ;
- Adossement à la recherche, désignation du référent coordinateur professeur Docteur EPLE / EPSCP, coopération avec un ou des laboratoires de recherche associés à un ou des EPSCP ;
- Politique d'interaction entre EPLE et EPSCP ;
- Articulation du parcours avec d'autres parcours, formations et diplômes ;

- Justification du parcours dans l'offre globale de l'établissement (initial sous statut étudiant, alternance, formation continue, VAE) à l'échelle académique et régionale ;
- Modalités de recrutement des candidats ;
- Flux des étudiants attendus (prévision des effectifs).

Pilotage de la formation proposée

Eléments attendus :

- Liste nominative des enseignants issus du **monde professionnel** (en indiquant leur origine et niveau de responsabilité) ; la liste des enseignants issus du **monde académique** avec leur statut et leur appartenance (en précisant leur rôle et leurs responsabilités dans l'équipe pédagogique)
- Liste nominative des **enseignants-chercheurs** issus des établissements d'enseignement supérieur intervenant dans la formation (à partir du ou des conventionnements établissement/EPSCP conclus)
- **Adossement à la recherche** : publications du corps enseignant et des intervenants, part des docteurs et des HDR dans la formation, laboratoires de recherche.
- **Instance de pilotage** interne EPLE/EPSCP régulant la **mutualisation** et/ou **interactions** des enseignements au sein de la formation, avec d'autres formations de l'établissement, avec d'autres établissements, avec des unités de recherche, dans le cadre des conventionnements.
- Existence de relations formalisées avec le monde professionnel concerné (au travers de conférences, workshops et forums associant des professionnels du secteur des arts appliqués).

Modalités de mise en œuvre du cursus conduisant au DSAA

Eléments attendus :

- Existence d'une **commission pédagogique** ⁽ⁱ⁾ de la formation placée auprès du chef d'établissement conformément aux dispositions de l'article D. 642-20 du code de l'éducation.
- Existence d'une **démarche qualité** et d'une **évaluation des enseignements par les étudiants**. L'autoévaluation doit être pilotée au niveau des instances de direction des établissements comme outil d'appropriation de la formation.
- La constitution et le rôle des **conseils de perfectionnement** pour permettre la représentation des usagers, des personnels et des personnalités extérieures.
- Existence d'un **dispositif annuel de suivi de cohorte et d'insertion des diplômés** : permet de vérifier l'adéquation entre les objectifs annoncés en termes de compétences attendues et de métiers visés et les taux d'insertion ou de poursuites d'études des étudiants.
- Existence de modalités pédagogiques permettant l'accueil et l'**accompagnement de publics diversifiés** (étudiants en situation de handicap, sportifs de haut niveau, ...).
- Mise en place de dispositifs **d'aide à la réussite** : informations des étudiants au cours de la formation, accompagnement par des enseignants-référents ou autres modalités, prise en charge des étudiants ayant des difficultés pédagogiques.
- Mise en place de dispositifs **d'aide à l'orientation** : organisation et efficacité des passerelles, procédures de réorientation et d'accompagnement de la mobilité.
- **Ouverture internationale** : politique conduite au niveau de l'établissement et de la formation, effectif et profil des étudiants concernés par les flux entrants et sortants, nombre d'enseignants ayant la certification en DNL, part des enseignements en langue étrangère.
- Recours aux **technologies de l'information et de la communication** et place du numérique dans l'organisation de la formation.
- **Transparence des informations** sur l'offre de formation (site web, livret étudiant, affichages, réunions lors de périodes charnières du cursus).

⁽ⁱ⁾ La commission pédagogique se prononce sur l'organisation de la formation et les modalités d'évaluation des étudiants ; les décisions relatives au passage des étudiants dans l'année supérieure, aux redoublements et aux dispenses de scolarité, de stages ou d'épreuves lui sont également soumises pour avis.


Les membres de la commission sont désignés par le recteur de région académique.

Le président de la commission est choisi par le recteur de région académique parmi les enseignants-chercheurs exerçant ses missions dans un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ayant conventionné avec l'établissement, sur proposition de son président. La commission comprend :

1°) au moins un enseignant-chercheur exerçant ses missions dans un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ayant conventionné avec l'établissement, sur proposition de son président ;

- 2°) le chef de l'établissement d'accueil ;
 3°) un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional design et métiers d'arts ;
 4°) des enseignants intervenant dans la formation ;
 5°) au moins un étudiant suivant la formation;
 6°) des professionnels des métiers d'art ou du design, en exercice depuis au moins trois ans
 Sa composition ne peut dépasser huit personnes. La commission pédagogique se réunit en jury afin de valider les unités d'enseignement, les stages et les résultats de chaque semestre des étudiants. Dans ce cas, elle se réunit hors de la présence des étudiants. Le diplôme du DSAA est délivré après délibérations du jury.

Renseigner le tableau ci-après pour chaque DSAA préparé sur les quatre dernières années :

 les données peuvent concerner le partenariat EPLE/EPSCP

1.1 RECRUTEMENT	Année ...	Année ...	Année ...	Année ...
Effectif 1 ^{ère} année				
Effectif 2 ^{ème} année				

Tendance :

1.2 ORIGINE DES ÉTUDIANTS	Année ...	Année ...	Année ...	Année ...
DNMADE				
Diplôme grade licence				
Licence				
BUT				
Autre (préciser)				

1.3 SUIVI DE VIVIER	Année ...	Année ...	Année ...	Année ...
Taux de pression à l'entrée (Nb dossiers)				
Flux à l'entrée				
Flux à la sortie				
Nombre d'étudiants présentés à l'examen				

CDI				

Indicateurs à renseigner par l'établissement :

1. Garantir la qualité académique et un adossement à la recherche
nombre et part des enseignants permanents dans la formation
nombre et part des enseignants docteurs, de la ou des disciplines pertinentes, dans la formation
nombre et part des personnels enseignants-chercheurs, de la ou des disciplines pertinentes, dans le corps enseignant de la formation
nombre et qualité des publications scientifiques par enseignant du programme
autres indicateurs de productions scientifiques (brevets...) liés aux domaines de formations correspondant au diplôme
nombre de diplômés s'inscrivant dans le diplôme de même niveau (niveau master) et de niveau supérieur

2. Préparer l'insertion professionnelle
part des professionnels issus du monde socio économique du programme
taux d'emploi à 18 mois et à 30 mois des diplômés du programme
taux de poursuite d'études à un niveau supérieur
part des diplômés en emploi en CDI à 18 mois et à 30 mois

3. Favoriser la réussite de tous les étudiants
part des étudiants en situation de handicap
part des étudiants en apprentissage

part des étudiants bénéficiant d'un accompagnement pédagogique ou d'un parcours de formation personnalisé

4. Définir une politique sociale pour permettre l'accès de tous à la formation
part des étudiants boursiers sur critères sociaux
part des étudiants du programme soutenus par l'établissement
montant des aides de l'établissement distribuées au sein du programme

5. Inscrire son offre de formation dans la politique de site
part des étudiants du programme poursuivant leurs études dans les formations du site hors de l'établissement d'origine
part des enseignants-chercheurs de la formation inscrits dans les équipes de recherche du site
nombre de projets de recherche dans le domaine de la formation partagés avec d'autres établissements de formation et de recherche du site

6. Favoriser la mobilité internationale
part des étudiants en mobilité entrante / sortante
part des enseignants-chercheurs et enseignants en mobilité entrante / sortante
nombre et qualité des partenariats étrangers

7. Mettre en œuvre une démarche qualité afin d'assurer l'amélioration continue de la formation
fréquence des enquêtes
proportion des répondants

Annexe 2

Référentiel d'activités

Le Diplôme Supérieur d'Arts Appliqués sanctionne un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits européens au-delà du grade licence ou licence (180 ECTS). Il est inscrit au niveau 7 de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation.

Le DSAA atteste l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences dans les champs disciplinaires et pluridisciplinaires des arts appliqués. Il certifie la formation de futurs professionnels capables d'exercer des responsabilités de pilotage de projet au service de l'innovation. Il élabore des stratégies de design et de métiers d'art, en interaction avec les multiples acteurs qui interviennent en amont, au cœur et en aval du processus de création.

Le DSAA s'attache à préparer les publics en formation tant à l'insertion professionnelle directe qu'à la poursuite en cycle de recherche vers l'obtention d'un diplôme de niveau 8.

Le DSAA accueille les publics en formation initiale et continue en tenant compte des diversités et spécificités de leurs parcours académique ou professionnel, des profils et des motivations des publics en formation.

Le DSAA assure un socle commun de savoirs, savoir-faire théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques, une pratique en langue vivante étrangère, une pratique du numérique conforme aux référentiels nationaux des certificats informatiques et internet de l'enseignement supérieur ainsi qu'une période de 12 à 16 semaines d'expérience en milieu professionnel. Le DSAA offre l'opportunité de partenariats et de mobilités à l'international.

Le grade universitaire atteste l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences dans un champ disciplinaire ou pluridisciplinaire et sanctionne une formation adossée aux connaissances les plus avancées au niveau de qualification considéré.

Activités visées :

Doté de compétences à la fois transversales et spécialisées, le titulaire du DSAA est susceptible d'intervenir dans les activités suivantes :

- Développement de savoirs hautement spécialisés de culture générale, scientifique et spécifique aux arts appliqués adossés à la recherche dans un champ disciplinaire ou pluridisciplinaire.
- Réflexion et élaboration de la stratégie de projet en design et métiers d'art.
- Conception, création et pilotage de projet (nouveaux systèmes, expériences, comportements, usages, artefacts dans leurs émergences et prospectives : image, média, éditorial, objets, services, collections, matériaux, environnements interactifs, espaces,...).
- Développement d'une culture managériale, collaborative et organisationnelle.
- Positionnement professionnel : attitude de veille, promotion de son métier et mission de conseil.
- Mise en place d'une veille technologies, matériaux, couleurs et formes.
- Expérimentations, création de prototypes, de maquettes.
- Évaluation des outils, des méthodes, des étapes et de l'impact des hypothèses de conception-crédation en design et métiers d'art.
- Communication spécialisée pour le transfert de connaissances, la programmation, la scénarisation et la médiation de projet.

Compétences attestées :

- Rédiger un diagnostic et des préconisations pour proposer des évolutions selon les explorations, les expérimentations et des pratiques d'ateliers ;
- Appréhender la complexité et les évolutions des environnements et écosystèmes et anticiper les transformations et innovations en systèmes et services ;

- Prendre en compte et définir l'économie et la faisabilité du projet (marketing, benchmark, valeur ajoutée) ;
- Développer une approche pluridisciplinaire : esthétique, technique, sociale, politique, prospective dans les domaines de la conception création ;
- Développer des pratiques exploratoires propices à l'innovation ;
- Élaborer les dimensions entrepreneuriales et innovantes des projets. ;
- Mettre en œuvre les matériaux, les techniques et les technologies innovantes ou traditionnelles, les langages numériques dans le cadre de la conception et de la réalisation partielle d'un projet (conception et création des objets, espaces, procédés, services ou systèmes) ;
- Mettre en œuvre des dispositifs de médiation et de diffusion des hypothèses de recherche développées
- Évaluer les solutions avec des outils d'aide à la décision multicritère (modélisation, simulation, optimisation, ...) ;
- Affirmer une culture managériale, collaborative et organisationnelle ;
- Développer des réseaux et son leadership ;
- Communiquer par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue vivante étrangère, dans un registre adapté à un public de spécialistes ou de non-spécialistes.

Annexe 3

Référentiel de compétences

Blocs de compétences

N° et intitulé du bloc	Liste de compétences	Modalités d'évaluation
BC01 Usages avancés et spécialisés des outils numériques	<ul style="list-style-type: none">- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines du projet- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés lors de démarches transversales de projet et pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine choisi	Contrôle Continu
BC02 Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés	<ul style="list-style-type: none">- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines- Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines	Contrôle Continu
BC03 Communication spécialisée pour le transfert de connaissances	<ul style="list-style-type: none">- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère- Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges théoriques, scientifiques et techniques de haut niveau et dans des contextes internationaux	Contrôle Continu
BC04 a. Appui à la transformation en contexte professionnel	<ul style="list-style-type: none">- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.- Engager sa responsabilité dans le respect de l'éthique et de la déontologie- Développer des compétences métiers et des compétences comportementales- Actualiser ses connaissances par une veille permanente, en relation avec l'état de la recherche, de l'innovation et l'évolution de la réglementation- Définir son projet de développement professionnel- Développer des réseaux et son leadership	Contrôle Continu

<p>BC05</p> <p>Réflexion et élaboration de la stratégie de projet en arts appliqués</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Définir et conduire les enjeux d'une situation, d'un besoin, d'une commande par une approche réflexive, distanciée et nourrie de références - Rédiger un diagnostic et des préconisations pour proposer des évolutions selon les explorations, les expérimentations et des pratiques d'ateliers - Appréhender la complexité et les évolutions des environnements et écosystèmes et anticiper les transformations et innovations en systèmes et services - Prendre en compte et définir l'économie et la faisabilité du projet (marketing, benchmark, valeur ajoutée) - Développer une approche pluridisciplinaire : esthétique, technique, sociale, politique, prospective dans les domaines de la conception création 	<p>Epreuve ponctuelle : soutenance orale du mémoire de recherche professionnelle devant une commission d'examen</p>
<p>BC06</p> <p>Conception et pilotage de projet en arts appliqués</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des pratiques exploratoires propices à l'innovation - Élaborer les dimensions entrepreneuriales et innovantes des projets - Mettre en œuvre les matériaux, les techniques et les technologies innovantes ou traditionnelles, les langages numériques dans le cadre de la conception et de la réalisation partielle d'un projet (conception et création des objets, espaces, procédés, services ou systèmes) - Mettre en œuvre des dispositifs de médiation et de diffusion des hypothèses de recherches développées - Évaluer les solutions avec des outils d'aide à la décision multicritère (modélisation, simulation, optimisation, ...) - Affirmer une culture managériale, collaborative et organisationnelle 	<p>Epreuve ponctuelle : soutenance du macro-projet devant une commission d'examen</p>

Annexe 4

Référentiel de certification et organisation de la formation

1. Organisation du DSAA

Cette formation technique de haut niveau est dédiée à l'exercice d'activités complexes de conception création en design et métiers d'art.

Fondée sur la pluridisciplinarité, elle articule trois domaines d'unités d'enseignements : elle repose sur les 3 domaines théorique, transversal et professionnel.

Sont développées les capacités :

- à comprendre et à se saisir des enjeux économiques, environnementaux et éthiques ;
- à adopter une approche systémique des problèmes et des situations professionnelles ;
- à mettre en œuvre une démarche de création conception singulière qui s'inscrit dans un cadre professionnalisant en lien étroit avec un environnement économique et culturel ;
- à développer des stratégies de développement commercial, économique et social ainsi que d'entrepreneuriat, dans une perspective locale, nationale et internationale ;
- à travailler en équipe et/ou à distance ;
- à s'approprier les nouveaux environnements technologiques et nouveaux process de conception ;
- à élaborer une stratégie de veille permanente ;
- à élaborer des propositions innovantes dans un souci de faisabilité en ayant recours aux expérimentations, mises en œuvre, prototypages, dans un souci de pérennité, de qualité et d'excellence.

La formation articule les savoirs théoriques et des savoir-faire, des méthodologies de recherche sont développées en partenariat avec une unité de laboratoire de recherche d'EPSCP, à travers des dispositifs modulaires et particulièrement au sein d'une ou plusieurs UE. L'objectif visé est de sensibiliser les étudiants aux outils et méthodes du chercheur en design.

La formation entretient un lien étroit avec un réseau d'entreprises, des studios de création, des incubateurs à travers des mises en situation et commandes professionnelles, l'entrepreneuriat et dans le cadre de concours et d'appels à projet.

Aussi, des enseignants chercheurs, des conférenciers, des doctorants, des professionnels, des alumni prennent part à l'ensemble des enseignements constitutifs et participent au développement des compétences professionnelles.

Le premier semestre introduit les outils conceptuels et techniques qui ouvrent des axes de recherche et d'innovation en équipe, en appui sur les compétences du groupe, et dans un contexte de partenariats.

Lors du second semestre, les étudiants précisent leurs parcours personnels.

Un stage long de 12 à 16 semaines permet de développer les compétences de terrain et d'enrichir le projet professionnel des étudiants au national ou à l'international.

Aux troisième et quatrième semestres, les étudiants seuls ou en équipe définissent un territoire de recherche, expérimentent et développent, de manière concrète, des partenariats professionnels et scientifiques. Théorie et pratique sont étroitement articulées pour mener un macro-projet. Ce macro-projet apporte une coloration et une expertise uniques pour chaque étudiant en design et métiers d'art.

2. Les parcours

Le Diplôme supérieur d'arts appliqués (DSAA) repose sur une architecture de formation commune au plan national et qui se décline, au niveau local, en parcours. Chaque parcours est désigné par un intitulé qui exprime le champ professionnel et les métiers visés. Cet intitulé est identifié dans la demande d'autorisation d'ouverture.

Le projet pédagogique du parcours détermine les orientations professionnelles, les stratégies et objets d'étude, les partenariats académiques et professionnels en lien avec les EPSCP et les entreprises.

Lors de l'attribution du diplôme, le parcours figure sur le parchemin officiel délivré à l'étudiant.

3. Référentiel de certification

Les enseignements sont ancrés dans trois pôles qui interagissent en permanence. Les outils et méthodes d'analyse, de réflexion, conduisent à développer une bonne autonomie assortie d'une capacité à raisonner et à construire en équipe pluridisciplinaire.

Les incitations pédagogiques visent à accroître la sensibilité de l'étudiant pour aborder, de manière personnelle et précise, son activité de création et de conception.

Domaine théorique

Ce domaine est constitué des UE1 - UE4 - UE7 - UE 10 qui portent l'appellation *Culture, économie et politique* et englobent les enseignements constitutifs suivants :

- Humanités (EC1.1 - EC4.1 - EC7.1 - EC10.1)
- Politiques de transitions et de résiliences à l'ère de l'Anthropocène (EC1.2 - EC4.2 - EC7.2 - EC10.2);
- Stratégie du management et de l'entrepreneuriat (EC1.3 - EC4.3 - EC7.3 - EC10.3)

Domaine transversal

Ce domaine est constitué des UE2, UE5, UE8 et UE11 qui portent l'appellation *Outils et méthodes* et englobent les enseignements constitutifs suivants :

- Langue vivante étrangère et social média (EC2.1 - EC5.1 - EC8.1 - EC11.1)
- Cultures, Critiques et Controverses (EC2.2 - EC5.2 - EC8.2 - EC11.2)
- Créativités artificielles (EC2.3 - EC5.3)
- Prospectives, pratiques, médiations (EC2.4 - EC5.4 - EC8.3 - EC11.3)

Domaine professionnel

Ce domaine est constitué des UE3 - UE6, UE9 qui portent l'appellation *Recherche et création* et englobent les enseignements constitutifs suivants :

- Laboratoire d'expérimentation (EC3.1 - EC6.1)
- Macro-projet (EC3.2 - EC6.2 - EC9.1)
- Mémoire de recherche professionnelle (EC9.2)
- Mémoire en langue vivante appliquée (EC9.3)
- Stage professionnel (EC6.5- EC9.4)

Ce domaine est également constitué des UE suivantes:

UE 12 Macro-projet

UE 13 Mémoire de recherche professionnelle

UE 14 Mémoire en langue vivante appliquée

UE 15 Stage professionnel

DOMAINE THÉORIQUE

UE1 - UE4 - UE7 - UE 10

/ Culture, économie et politique

EC1.1 - EC4.1 - EC7.1 - EC10.1

HUMANITÉS

Les humanités sont constituées de deux contenus d'enseignements : littérature, philosophie.

L'enseignement de littérature a pour but d'approfondir et d'actualiser la culture générale. Il vise la maîtrise des outils d'analyse et des techniques d'expression pour rendre compte de la pensée d'autrui (problématiser, structurer, rédiger et exposer).

Tout au long de la formation, l'enseignement de la littérature a vocation à enrichir la recherche de chaque étudiant, notamment lors de son mémoire et de son projet de diplôme.

L'enseignement de philosophie aborde des notions fondamentales dans la réflexion sur l'art, les sciences, les techniques, le design et les métiers d'art. Il donne lieu à l'étude de tout texte utile à l'approfondissement des questions traitées (textes des philosophies classique ou contemporaine, écrits d'artistes, d'historiens de l'art, de designers et de créateurs). Ces enseignements ont vocation à enrichir la recherche de chaque étudiant, notamment dans le cadre de son mémoire et de son projet de diplôme.

Ces enseignements constitutifs engagent la maîtrise des références de l'histoire de la pensée au regard des enjeux du projet ; la rédaction de bibliographies, de synthèses, de notes, d'articles ; la structuration et le développement de concepts ; la rédaction d'écrits réflexifs singuliers et personnels.

Ces recherches sont contextualisées et valorisées : écriture d'articles pour des revues ; organisation de séminaires ; participation à des conférences nationales ; internationales.

EC1.2 - EC4.2 - EC7.2 - EC10.2

POLITIQUES DES TRANSITIONS ET DES RÉSILIENCES À L'ÈRE DE L'ANTHROPOCÈNE

Les politiques des transitions et des résiliences à l'ère de l'Anthropocène s'envisagent dans l'élaboration et le partage d'un monde commun et croisent des questions de sciences humaines et sociales, d'anthropologie, de philosophie, etc.

Ces enseignements développent une pensée située et nourrie des grandes questions contemporaines à l'ère de l'Anthropocène. Ils visent la compréhension des enjeux climatiques et environnementaux, de l'impact des systèmes de production et de consommation, des modèles de décroissance et de solidarité et consolident une pensée critique.

Tout au long de la formation, ces enseignements ont vocation à enrichir la recherche théorique et pratique de chaque étudiant, notamment lors de son mémoire et de son projet de diplôme.

Ces recherches sont contextualisées et valorisées : écriture d'articles pour des revues ; organisation de séminaires ; participation à des conférences nationales et internationales.

Des intervenants extérieurs, spécialistes de développements sociaux et politiques, participent à cet enseignement.

EC1.3 - EC4.3 - EC7.3 - EC10.3
STRATÉGIE DU MANAGEMENT ET DE L'ENTREPRENEURIAT

La stratégie du management se concentre sur les outils de diagnostic et la construction de modèles d'affaires dans un contexte d'innovation. Elle inclut des éléments de marketing et de gestion financière tels que le développement de nouveaux marchés, la recherche de financement, la gestion financière et le business plan, etc.

Sur l'aspect entrepreneurial, cet enseignement permet la compréhension des modèles, des enjeux d'organisation et de croissance de l'activité, incluant les nouvelles formes d'économie solidaire, circulaire et à impact.

Ces enseignements s'appuient sur des mises en situation concrètes. Ils visent l'acquisition des compétences nécessaires à l'élaboration de l'économie globale des projets et participent à l'esprit d'initiative et d'entreprise.

Ces mises en situation sont contextualisées et valorisées : écriture d'articles pour des revues, organisation de séminaires, participation à des conférences nationales, internationales.

Des intervenants extérieurs, professionnels, spécialistes du management et de l'entrepreneuriat participent à ces enseignements.

DOMAINE TRANSVERSAL
UE2 - UE5 - UE8 - UE11
Outils et méthodes

EC2.1 - EC5.1 - EC8.1 - EC11.1
LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE ET SOCIAL MEDIA

La langue vivante étrangère permet de former un locuteur expérimenté : il développe des compétences de communication écrite et orale.

Tout au long de la formation, les enseignements de langue vivante ont vocation à sensibiliser aux stratégies professionnelles de communication, de création et de partage de contenus dans les différents réseaux sociaux, dans et en dehors du domaine de professionnalisation du parcours.

Ces enseignements enrichissent la recherche de chaque étudiant, notamment dans la visée de son mémoire, de son mémoire en LV et de son projet de diplôme, notamment sur le plan de sa médiation et de sa communication.

La pratique en langue vivante étrangère et social media est contextualisée et valorisée : écriture d'articles pour des revues, organisation de séminaires, participation à des conférences nationales, internationales.

Les interventions de professionnels et d'experts des réseaux sociaux, la participation à des séminaires, les recherches dans le cadre du mémoire et du macro projet contribuent au développement des compétences culturelles et linguistiques et à une exposition accrue à une langue étrangère authentique.

EC2.2 - EC5.2 - EC8.2 - EC11.2
CULTURES, CRITIQUES ET CONTROVERSES

Les enseignements des cultures, critiques et controverses visent le développement d'une pensée complexe et critique, le repérage, l'analyse et la représentation des structures argumentatives dans des positionnements à caractère divergents et discursifs, pour éclairer les contextes en design et métiers d'art. Les questionnements situés favorisent l'approfondissement d'une culture informée et construisent une cartographie des controverses contemporaines.

Ces enseignements favorisent l'approfondissement d'une culture éclairée des pratiques avancées des différents domaines professionnels au regard des enjeux technologiques, scientifiques et sociaux.

Une attitude critique et curieuse vis-à-vis des systèmes de production dans les différents domaines des économies créatives nourrit la démarche de projet et le positionnement professionnel.

Les débats sont contextualisés et valorisés : écriture d'articles pour des revues, organisation de séminaires, participation à des conférences nationales, internationales.

EC2.3 - EC5.3
CRÉATIVITÉS ARTIFICIELLES

Les enseignements des créativités artificielles ont pour objectif de familiariser aux technologies de l'intelligence artificielle et à leurs problématiques afin d'appréhender l'actualité et d'anticiper le futur des métiers de la création. Ils favorisent l'appropriation des IA et des outils de conception intelligents et sensibilisent à leurs conséquences et à leur intégration dans les pratiques créatives. L'IA est, par ailleurs, envisagée dans ses dimensions prédictives et génératives. Ces enseignements sont construits autour de recherches pratiques et conceptualisés avec selon des approches théorique, critique, culturelle et technique.

EC2.4 - EC5.4 - EC8.4 - EC11.4
PROSPECTIVES, PRATIQUES ET MÉDIATIONS

Les enseignements de prospectives, pratiques et médiations constituent un champ d'expérimentation. Ils visent le développement de prospectives comme vecteurs de transformation des pratiques techniques et des modalités de production et de réception d'une recherche, d'un projet dans ses différentes composantes, esthétique, plastique, sémantique et technique.

Les qualités de médiation et de réception contribuent à éclairer la démarche de création et la conception du projet.

Ces enseignements conduisent à cultiver une aptitude à la conception et à la créativité, en lien avec des chercheurs et des partenaires extérieurs. Les recherches et projets sont contextualisés et valorisés : écriture d'articles pour des revues, organisation de séminaires, participation à des conférences nationales, internationales.

DOMAINE PROFESSIONNEL**UE3 - UE6 - UE9 - UE12**
Recherche et création

EC3.1 - EC6.1
LABORATOIRE D'EXPÉRIMENTATION

Ces enseignements s'emploient à créer des situations variées d'expérimentation dans le cadre d'études, de commandes, de partenariats professionnels, de concours, de programmes de recherche. Ils permettent à l'étudiant d'appréhender toutes les composantes d'une démarche de projet en arts appliqués, d'approfondir ses connaissances des réseaux professionnels afin de les développer.

Les incitations décloisonnent les différents champs de spécialité de design et de métiers d'art par la mise œuvre de méthodes de création transversales, tout en favorisant un approfondissement des savoirs scientifiques, méthodologiques, techniques et de communication spécifiques du parcours.

Ces enseignements proposent des stratégies de recherche entre pairs et au sein d'équipes pluridisciplinaires et aident à construire les compétences de conception.

Les situations sont de nature et de géométrie variées : ateliers de création en collaboration avec un professionnel associé (designer, artisan, artiste, chercheur, ingénieur, technicien...), projets de recherche et prospective, projets en collaboration avec un partenaire extérieur à la formation (institutionnel, culturel, associatif...), concours, appels à projets, projets pluridisciplinaires.

EC3.2 - EC6.2 - EC9.1 - UE12
MACRO-PROJET

Le « macro-projet » est le lieu de convergence de l'ensemble des connaissances et des compétences professionnelles, dans une articulation entre recherche théorique et fondamentale et approche pratique et technique de la démarche de conception création.

Le macro-projet favorise des dispositifs de co-crédation, de partenariats et engage un cadre collaboratif en quipe. Le macro-projet d'veloppe une dimension de recherche ancrée dans la pratique.

Le macro-projet englobe de manière cohérente une problématique et une étude dont les enjeux de contextualisation, de faisabilité et de matérialité sont investis.

Ces enseignements favorisent l'autonomie de l'étudiant, initiateur des dispositifs collaboratifs, il situe ses démarches personnelles et singulières ainsi que les process de production. Au cours du cycle d'études, le macro-projet donne lieu, dans son suivi, à des rencontres avec des professionnels, à des exposés ou des expositions afin de favoriser l'approfondissement des démarches et la désignation de résolutions.

EC9.2 - UE13
MÉMOIRE DE RECHERCHE PROFESSIONNELLE

Le mémoire de recherche professionnelle sous-tend la conduite du macro-projet sur les plans théorique, argumentatif et pratique. Le mémoire de recherche professionnelle met en œuvre une ou des méthodologies de la recherche spécifiques aux arts appliqués.

Un binôme directeur de mémoire, un professeur du domaine théorique et un professeur du domaine professionnel accompagne l'élaboration du mémoire.

D'un format maximum de 60 000 signes hors annexes, le mémoire comporte un état des lieux critique du territoire de recherche, l'énoncé de la problématique, les qualifications des questions de recherche, un contenu théorique qui traverse la recherche pratique, la définition des enjeux stratégiques et programmatiques de projets complexes dans leurs dimensions politique, sociale, culturelle, économique et/ou technique. L'étudiant situe ainsi sa recherche dans la littérature scientifique.

Le mémoire s'appuie sur une veille culturelle, générale, scientifique et spécifique, ainsi que sur l'analyse et l'exploration de rencontres, expériences, contextes, situations, ressources, pratiques expérimentales et références structurantes.

L'étudiant construit son mémoire sous des formats publiables tels que : écrit(s) réflexif(s), article(s) accompagnés de leurs annexes éventuelles : enquêtes, visuels, vidéos, scénarios, métadonnées, etc.

Une bibliographie et un glossaire complètent le mémoire.

EC9.3 - UE 14**MÉMOIRE EN LANGUE VIVANTE APPLIQUÉE**

Le mémoire en langue vivante appliquée inscrit la réflexion dans une histoire et une actualité internationale du design et métiers d'art en général et des domaines professionnels investis.

Le mémoire en langue vivante prend la forme d'un argumentaire (environ 15 000 signes maximum) du macro-projet, dans des formats publiables au choix de l'étudiant. Il permet une lecture et une compréhension de la recherche et de la démarche de création dans un contexte international. Il comporte également un résumé de 250 signes et un glossaire.

L'évaluation de ce mémoire se déroule au semestre 4 et intègre une soutenance orale de vingt minutes (présentation et échange) dans le cadre de l'enseignement et du contrôle continu.

EC6.5 - EC9.4 - UE 15**STAGE EN MILIEU PROFESSIONNEL**

Le stage doit être effectué en conformité avec les dispositions décrites au point 4 "*Périodes de mobilité et de stage*" de l'annexe 4 du présent arrêté.

L'UE 15 valide les périodes de stage réglementaire effectuées afin d'octroyer les ECTS correspondants.

4 - PÉRIODES DE MOBILITÉ ET DE STAGE

Mobilité internationale :

Une mobilité allant de 12 à 24 semaines est envisageable à l'échelle européenne et paneuropéenne dans le cadre d'accords de coopération de type Erasmus (ou d'un dispositif équivalent) dans un autre établissement d'enseignement du design et des métiers d'art, en suivant les règles et les modalités qui régissent lesdites conventions (élaboration d'un contrat individuel de formation en amont, évaluation et transfert des crédits ECTS acquis durant cette mobilité). Elles sont aussi possibles à l'échelle internationale hors Europe et dépendent dans ce cas des conventions bilatérales de coopération établies entre les établissements. Ces conventions précisent les modalités de reconnaissance des acquis de formation et leur transfert dans le cursus de l'étudiant.

Dans le cadre des mobilités internationales, l'intégration d'étudiants en cours de cursus privilégie la cohérence des niveaux de compétences par l'observation des crédits ECTS prévus à chaque semestre et si possible conformément aux accords établis par les conventions entre établissements de formation.

Stage :

Le stage conventionné en milieu professionnel a une durée de 12 semaines à 16 semaines. L'organisation et la nature des stages professionnels peuvent être définies en fonction du projet pédagogique du parcours et des thématiques de recherche des étudiants.

La période de stage de 12 à 16 semaines peut être programmée en une période unique ou en plusieurs périodes durant le cursus. Une des périodes peut être en lien avec le macro-projet et/ou liée à un projet d'insertion professionnelle.

Cette période en milieu professionnel fait l'objet d'un retour dont le contenu et la forme sont décidés par les étudiants en concertation avec l'équipe pédagogique.

Modalités :

Chaque période de stage en entreprise fait l'objet d'une convention entre l'établissement fréquenté par l'étudiant et la (ou les) entreprise(s) d'accueil. La convention est établie conformément au code de l'éducation, articles. L. 124-1 à 20, R.124-10 à R.124-13 et D. 124-1 à D. 124-9, LOI n° 2014-788 du 10 juillet 2014.

Toutefois, cette convention pourra être adaptée pour tenir compte des contraintes imposées par la législation du pays d'accueil.

5 - GRILLE HORAIRE SEMESTRIELLE DES ENSEIGNEMENTS PAR PARCOURS DE DSAA

Semestre 1		Semestre 2	
Domaine théorique			
UE1 Culture, Économie et Politique		UE4 Culture, Économie et Politique	
EC 1.1 Humanités	4 h	EC4.1 Humanités	4 h
EC 1.2 Politiques des transitions et des résiliences à l'ère de l'Anthropocène	2 h	EC4.2 Politiques des transitions et des résiliences à l'ère de l'Anthropocène	2 h
EC 1.3 Stratégie du management et de l'entrepreneuriat	2 h	EC4.3 Stratégie du management et de l'entrepreneuriat	2 h
Domaine transversal			
UE2 Outils et méthodes		UE5 Outils et méthodes	
EC 2.1 Langue vivante étrangère et social media	2 h*	EC 5.1 Langue vivante étrangère et social media	2 h*
EC 2.2 Cultures, critiques et controverses	1 h*	EC 5.2 Cultures, critiques et controverse	1 h*
EC 2.3 Créativités artificielles	2 h*	EC 5.3 Créativités artificielles	2 h*
EC 2.4 Prospective, pratique, médiation	6 h*	EC 5.4 Prospective, pratique, médiation	6 h*
Domaine professionnel			
UE3 Recherche et création		UE6 Recherche et création	
EC 3.1 Laboratoire d'expérimentation	11 h*	EC 6.1 Laboratoire d'expérimentation	11 h*
EC 3.2 Macro-projet	1h*	EC 6.2 Macro-projet	1h*
		EC 6.5 Stage professionnel	-
Volume horaire hebdomadaire	31 h	Volume horaire hebdomadaire	31 h
Volume horaire annuel enseignants associés** 120 h			

* Séance par groupe de 10 à 12 étudiants au sein d'un parcours

** Les enseignants associés font partie intégrante du cursus à hauteur de 60 heures chaque semestre 1 et 2 et 50 heures pour chaque semestre 3 et 4

Semestre 3		Semestre 4	
Domaine théorique			
UE7 Culture, Économie et Politique		UE10 Culture, Économie et Politique	
EC 7.1 Humanités	4 h*	EC10.1 Humanités	4 h*
EC 7.2 Politiques des transitions et des résiliences à l'ère de l'Anthropocène	1 h	EC10.2 Politiques des transitions et des résiliences à l'ère de l'Anthropocène	1 h
EC 7.3 Stratégie du management et de l'entrepreneuriat	1 h	EC10.3 Stratégie du management et de l'entrepreneuriat	1 h
Domaine transversal			
UE8 Outils et méthodes		UE11 Outils et méthodes	
EC 8.1 Langue vivante étrangère et social media	1 h*	EC 11.1 Langue vivante étrangère et social media	1 h*
EC 8.2 Cultures, critiques et controverses	1 h*	EC 11.2 Cultures, critiques et controverses	1 h*
EC 8.3 Prospective, pratique, médiation	4 h*	EC 11.3 Prospective, pratique, médiation	4 h*
Domaine professionnel			
UE9 Recherche et création			
EC 9.1 Macro-projet	17 h*	UE12 Macro-projet	510 h* / 17 h sem
EC 9.2 Mémoire de recherche professionnelle	2h* (1h + 1h)	UE13 Mémoire de recherche professionnelle	2h* (1h + 1h)
EC 9.3 Mémoire en langue vivante appliquée	1h	UE14 Mémoire en langue vivante appliquée	1h
EC 9.4 Stage professionnel		UE15 Stage professionnel	
Volume horaire hebdomadaire	32 h	Volume horaire hebdomadaire	32 h
Volume horaire annuel enseignants associés** 100 h			

* Séance par groupe de 10 à 12 étudiants au sein d'un parcours

** Les enseignants associés font partie intégrante du cursus à hauteur de 60 heures chaque semestre 1 et 2 et 50 heures pour chaque semestre 3 et 4

Annexe 5

Référentiel d'évaluation

RÈGLEMENT D'EXAMEN

		Pour les candidats en formation dans un établissement ayant fait l'objet d'une autorisation d'ouverture conformément à l'article R. 642-16 du code de l'éducation	
	UNITÉS	FORME	DURÉE
UE 1	Culture, Économie et Politique	CC	-
UE 2	Outils et méthodes	CC	-
UE 3	Recherche et création	CC	-
UE 4	Culture, Économie et Politique	CC	-
UE 5	Outils et méthode	CC	-
UE 6	Recherche et création	CC	-
UE 7	Culture, Économie et Politique	CC	-
UE 8	Outils et méthode	CC	-
UE 9	Recherche et création	CC	-
UE 10	Culture, Économie et Politique	CC	-
UE 11	Outils et méthode	CC	-
UE 12	Macro-projet	Ponctuel oral	0 h 50
UE 13	Mémoire de recherche professionnelle	Ponctuel oral	0 h 50
UE 14	Mémoire en langue vivante appliquée	CC	-
UE 15	Stage professionnel	CC	-

Le diplôme est obtenu par la validation d'unités d'enseignement, cette validation permet l'obtention des 6 blocs de compétences.

L'organisation pédagogique définit la manière dont les UE s'articulent aux blocs de compétences.

Les unités d'enseignement du premier et second semestres sont validées sous la forme d'un contrôle continu. Les modalités de mise en œuvre sont définies dans le projet pédagogique élaboré par l'établissement et sont communiquées dans le catalogue de cours. Le catalogue de cours précise, pour chaque unité, les modalités de situations d'évaluation, leur nombre, leur contexte de réalisation et les performances attendues.

Les unités d'enseignement du troisième et quatrième semestres sont validées par contrôle continu selon les mêmes règles que l'alinéa précédent, exceptées les UE 12 et UE 13 respectivement validées par des épreuves ponctuelles de soutenance orale du Macro projet, du Mémoire de recherche professionnelle. Les critères d'évaluation de ces deux épreuves sont relatifs aux blocs 6 (Macro-projet) et 5 (Mémoire de recherche professionnelle).

Contrôle continu et épreuves ponctuelles permettent de vérifier l'acquisition par l'étudiant de l'ensemble des connaissances et compétences constitutives des blocs de compétences du diplôme.

Les unités d'enseignement sont définitivement acquises dès lors que l'étudiant a atteint au moins le niveau de maîtrise satisfaisante.

Le niveau de maîtrise atteint est évalué selon une échelle de référence qui comprend quatre échelons ainsi désignés:

1. « maîtrise insuffisante » ;
2. « maîtrise fragile » ;
3. « maîtrise satisfaisante » ;
4. « très bonne maîtrise ».

Seuls les étudiants ayant validé les deux premiers semestres (60 ECTS) sont autorisés à passer en deuxième année.

Le chef d'établissement, après consultation de la commission pédagogique, prononce:

- pour les étudiants ayant validé moins de 60 crédits en fin de première année, soit le redoublement, soit l'exclusion de la formation. Les étudiants autorisés à redoubler conservent le bénéfice des unités d'enseignement validées.

- pour les étudiants qui, à l'issue de la deuxième année, n'ont pas obtenu leur diplôme, le redoublement. Ceux-ci ne préparent que les unités d'enseignement non validées.

Cette possibilité de redoublement n'est valable qu'une fois au cours de la formation, sauf cas de force majeure dûment justifié et apprécié par le chef d'établissement.

Une compensation des résultats d' UE en CC et portant la même désignation peut être effectuée entre deux semestres consécutifs, en tenant compte des résultats obtenus aux sessions de rattrapage afférentes.

Sous la responsabilité de la commission pédagogique, l'étudiant peut obtenir à divers moments de son parcours un bilan global de ses résultats et la validation correspondante en crédits européens. Cette possibilité peut être offerte à l'étudiant notamment lorsqu'il fait le choix de se réorienter, d'effectuer une mobilité dans un établissement d'enseignement supérieur français ou étranger ou de suspendre de façon transitoire ses études.

Les études accomplies à l'étranger, dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies au sein du DSAA. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans le dossier de mobilité.

Les sessions de rattrapage des UE non acquises interviennent dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après les commissions pédagogiques, à l'exception de celle du semestre 4 qui se tient au plus tard fin septembre.

Chaque unité d'enseignement a une valeur définie en crédits européens. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

Le diplôme supérieur d'arts appliqués est délivré, après délibération du jury, par le recteur de région académique. Il est accompagné du supplément au diplôme.

Modalités d'évaluation des blocs de compétences

N° de bloc	Désignation des compétences	<u>Modalités de certification</u>
1	Usages avancés et spécialisés des outils numériques	Contrôle Continu
2	Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés	Contrôle Continu
3	Communication spécialisée pour le transfert de connaissances	Contrôle Continu
4	b. Appui à la transformation en contexte professionnel	Contrôle Continu
5	Réflexion et élaboration de la stratégie de projet en arts appliqués	Epreuve ponctuelle : soutenance orale du mémoire de recherche professionnelle devant une commission d'examen
6	Conception et pilotage de projet en arts appliqués	Epreuve ponctuelle : soutenance du macro-projet devant une commission d'examen

MODALITÉS DES ÉPREUVES PONCTUELLES

UE 12 / MACRO-PROJET

Les modalités d'évaluation de l'U.E. 12 :

Épreuve ponctuelle de 50 minutes, exposition, soutenance orale et échanges avec la commission d'examen inclus.

La commission d'examen de l'épreuve ponctuelle de macro-projet est constituée d'au maximum 5 membres de la profession concernée et présidée par un enseignant chercheur.

La soutenance orale du macro-projet ne dépasse pas 50 minutes par candidat (présentation 20 minutes et 30 minutes d'échange avec le jury).

A l'issue de son évaluation, le macro-projet peut recevoir une distinction sous la forme de « félicitations du jury » prononcées à l'unanimité ou de mentions "Très bien" ou "Bien" décernées selon le résultat d'un vote du jury et laissées à sa libre appréciation.

Dans le cas d'un macro projet mené par un collectif de candidats, le déroulé de la soutenance respecte le cadre suivant :

- une introduction collective d'une durée de 15 minutes afin de présenter le contexte du macro-projet ainsi que la désignation des missions de chaque candidat.
- le passage des candidats avec une prise de parole individuelle de 20 minutes, sans intervention du jury ; cette soutenance a pour objectif de caractériser les démarches individuelles au sein du collectif.
- échanges et questionnements individuels et collectifs d'une durée maximum de 40 minutes.

UE 13 / MÉMOIRE DE RECHERCHE PROFESSIONNELLE

Les modalités d'évaluation de l'U.E. 13 :

- Épreuve ponctuelle: le mémoire est présenté et soutenu à l'oral pendant 40 minutes, soutenance orale de maximum 20 minutes et la durée complémentaire d'échanges avec la commission d'examen incluses ne dépasse pas les 40 minutes attendues. Cette présentation individuelle est dissociée de la soutenance du macro-projet.

Dans le cadre d'un macro projet mené par un collectif de candidats, le mémoire de recherche professionnelle et sa soutenance demeurent individuels.

La commission d'examen de l'épreuve ponctuelle du mémoire de recherche professionnelle est constituée d'un enseignant de la spécialité extérieur au parcours et d'au maximum 4 membres de la profession concernée. Elle est présidée par un enseignant chercheur.

RÉPARTITION SEMESTRIELLE DES CRÉDITS ECTS

RÉPARTITION SEMESTRIELLE DES CRÉDITS ECTS Diplôme supérieur d'arts appliqués

Unités	Enseignements	ECTS		
		Semestre 1	semestre 2	DSAA 1
UE 1	Culture, Économie et Politique	8	-	8
UE 2	Outils et méthodes	10	-	10
UE 3	Recherche et création	12	-	12
UE4	Culture, Économie et Politique	-	8	8
UE 5	Outils et méthodes	-	10	10
UE 6	Recherche et création	-	12	12
		30	30	60
		Semestre 3	Semestre 4	DSAA 2
UE 7	Culture, Économie et Politique	6	-	6
UE 8	Outils et méthodes	8	-	8
UE 9	Recherche et création	16	-	16
UE 10	Culture, Économie et Politique	-	-	-
UE 11	Outils et méthodes	-	-	-
UE 12	Macro-projet	-	16	16
UE 13	Mémoire de recherche professionnelle	-	10	10
UE 14	Mémoire en langue vivante appliquée	-	2	2
UE 15	Stage professionnel	-	2	2
		30	30	60
Total ECTS				120

Supplément au diplôme

SUPPLÉMENT AU DIPLÔME

Le présent supplément au diplôme (annexe descriptive) suit le modèle élaboré par la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO/CEPES. Le supplément vise à fournir des données indépendantes et suffisantes pour améliorer la "transparence" internationale et la reconnaissance académique et professionnelle équitable des qualifications (diplômes, acquis universitaires, certificats, etc). Il est destiné à décrire la nature, le niveau, le contexte, le contenu et le statut des études accomplies avec succès par la personne désignée par la qualification originale à laquelle ce présent supplément est annexé. Il doit être dépourvu de tout jugement de valeur, déclaration d'équivalence ou suggestion de reconnaissance. Toutes les informations requises par les huit parties doivent être fournies. Lorsqu'une information fait défaut, une explication doit être donnée.

1. INFORMATIONS SUR LE TITULAIRE DU DIPLÔME		
1.1	Nom(s) patronymique :	
1.2	Prénom(s) :	
1.3	Date de naissance :	
1.4	Numéro d'identification de l'étudiant (si disponible)	

2. INFORMATIONS SUR LE DIPLÔME		
2.1	Intitulé du diplôme :	Diplôme Supérieur d'Arts Appliqués
2.2	Principaux domaines d'études couverts par le diplôme	-Domaine de la formation générale, pôle culture, économie et politique -Domaine de la formation transversal, pôle outils et méthodes -Domaine de la formation professionnelle, pôle recherche et création
2.3	Nom et statut de l'autorité ayant délivré le diplôme	Recteur de région académique
2.4	Date de délivrance du diplôme/ cachet de l'autorité	
2.4	Nom et statut de l'établissement dispensant la formation	
2.5	Langue(s) de formation/d'examen	

3. INFORMATIONS SUR LE NIVEAU DU DIPLOME

3.1	Niveau du diplôme :	Niveau 7 (120 crédits européens)
3.2	Durée officielle du programme :	4 semestres
3.3	Condition(s) d'accès :	<p>Dossier de candidature complété éventuellement par un entretien pour les candidats justifiant :</p> <ul style="list-style-type: none">- soit d'un diplôme national des métiers d'art et du design- soit d'un diplôme classé au niveau VI du répertoire national des certifications professionnelles; <p>Le DSAA peut également être obtenu, totalement ou partiellement, par la voie de la validation d'acquis personnels, d'acquis de l'expérience ou d'études supérieures, conformément aux articles L. 611-9 et L. 613-3.</p>

4. INFORMATIONS SUR LE CONTENU ET LES RÉSULTATS OBTENUS

4.1	Organisation des études :	<p>Régime de formation de l'étudiant :</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> initiale <input type="checkbox"/> continue <input type="checkbox"/> En alternance sous contrat d'apprentissage<input type="checkbox"/> En alternance sous contrat de professionnalisation <p>Si oui, entreprise d'accueil :</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Avec expérience en milieu professionnel intégrée à la formation (stages) ;<input type="checkbox"/> Avec mobilité obligatoire à l'étranger<input type="checkbox"/> Avec mobilité optionnelle mais intégrée dans le cursus (ex : Erasmus+)
-----	---------------------------	--

4.2	Exigences du programme :	<p>Le DSAA atteste l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences dans les champs disciplinaires ou pluridisciplinaires du design.</p> <p>Le DSAA certifie la formation de futurs professionnels capables d'exercer des responsabilités de pilotage de projet au service de l'innovation. Il élabore des stratégies de design, en interaction avec les multiples acteurs qui interviennent en amont, au cœur et en aval du processus de création. Le titulaire du DSAA est susceptible d'intervenir dans les fonctions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés - Réflexion et élaboration de la stratégie de projet en design - Communication spécialisée pour le transfert de connaissances - Conception et pilotage de projet en design - Usages avancés et spécialisés des outils numériques - Stratégie de communication et de diffusion du projet en design - Évaluation des outils, des méthodes, des étapes et de l'impact de projet en design - Développement d'une culture managériale, collaborative et organisationnelle - Positionnement professionnel : attitude de veille, promotion de son métier et mission de conseil <p>Blocs de compétences constitutifs du diplôme :</p> <p>BLOC 1 Usages avancés et spécialisés des outils numériques BLOC 2 Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés BLOC 3 Communication spécialisée pour le transfert de connaissances BLOC 4 Appui à la transformation en contexte professionnel BLOC 5 Réflexion et élaboration de la stratégie de projet en arts appliqués BLOC 6 Conception et pilotage de projet en arts appliqués</p>
-----	--------------------------	--

4.3 Précisions sur le programme - Tableau ECTS

	Unités	Enseignements	ECTS		
			Semestre 1	semestre 2	DSAA 1
	UE 1	Culture, Économie et Politique	8	-	8
	UE 2	Outils et méthodes	10	-	10
	UE 3	Recherche et création	12	-	12
	UE4	Culture, Économie et Politique	-	8	8
	UE 5	Outils et méthodes	-	10	10
	UE 6	Recherche et création	-	12	12
			30	30	60
			Semestre 3	Semestre 4	DSAA 2
	UE 7	Culture, Économie et Politique	6	-	6
	UE 8	Outils et méthodes	8	-	8
	UE 9	Recherche et création	16	-	16
	UE 10	Culture, Économie et Politique	-	-	-
	UE 11	Outils et méthodes	-	-	-
	UE 12	Macro-projet	-	16	16
	UE 13	Mémoire de recherche professionnelle	-	10	10
	UE 14	Mémoire en langue vivante appliquée	-	2	2
	UE 15	Stage professionnel	-	2	2
			30	30	60
Total ECTS					120

4.4 Système de notation et, si possible informations concernant la répartition des notes

Le diplôme est obtenu par la validation d'unités d'enseignement, regroupées ou non et organisées en blocs de compétences.

Les unités d'enseignement des deux premiers semestres sont validées sous la forme d'un contrôle continu. Les modalités de mise en œuvre sont définies dans le projet pédagogique élaboré par l'établissement et sont communiquées dans le catalogue de cours. Le catalogue de cours précise, pour chaque unité, les enseignements constitutifs sur lesquels portent les situations d'évaluation, leur nombre et, pour chaque situation, le contexte de réalisation et les performances attendues.

Les unités d'enseignement des troisième et quatrième semestres sont validées par contrôle continu selon les mêmes règles que l'alinéa précédent, exceptées les UE 9 ET UE 10 respectivement validées par des épreuves ponctuelles de soutenance orale du Macro projet, du Mémoire de recherche professionnelle. Les critères d'évaluation de ces trois épreuves sont relatifs aux blocs 6 (Macro-projet) et 5 (Mémoire).

Contrôle continu et épreuves ponctuelles permettent de vérifier l'acquisition par l'étudiant de l'ensemble des connaissances et compétences constitutives des blocs de compétences du diplôme.

Les unités d'enseignement sont définitivement acquises dès lors que l'étudiant a atteint au moins le niveau de maîtrise satisfaisante.

Le niveau de maîtrise atteint est évalué selon une échelle de référence qui comprend quatre échelons ainsi désignés :

1. « maîtrise insuffisante » ;
2. « maîtrise fragile » ;
3. « maîtrise satisfaisante » ;
4. « très bonne maîtrise ».

Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement, soit, à l'exception des UE 9 et UE10 par compensation entre unités d'enseignement regroupées dans un même bloc de compétences et entre éléments constitutifs d'une même unité d'enseignement.

Chaque unité d'enseignement a une valeur définie en crédits européens. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

4.5 CLASSIFICATION GÉNÉRALE DU DIPLOME : Non applicable (mentions)

5. INFORMATIONS SUR LA FONCTION DU DIPLOME		
5.1	Accès à un niveau d'études supérieur :	Après l'obtention du diplôme, la poursuite d'études est possible dans un diplôme de niveau 8
5.2	Statut professionnel (si applicable) :	Inscrit au niveau 7 du Répertoire National des Certifications Professionnelles

6. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
6.1	Informations complémentaires sur le parcours de l'étudiant :	Lieux de stage : Séjours à l'étranger : Les relations internationales : Formations externes : Coopérations professionnelles (économiques, techniques,

		scientifiques) : Le sport : L'engagement associatif : L'engagement citoyen : Le mandat électif :
6.2	Autres sources d'information :	Site internet de l'établissement : Site internet du ministère :

7. CERTIFICATION DU SUPPLÉMENT

7.1	Date :	
7.2	Signature :	
7.3	Qualité du signataire :	
7.4	Tampon ou cachet officiel :	

8. INFORMATION SUR LE SYSTÈME NATIONAL D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

